

Régie "matériels »

La création la régie « matériels » est partie du constat que les structures de loisirs ont besoin de diversifier leur offre d'activités mais que le matériel en question représente des coûts qui peuvent facilement empiéter sur un budget de fonctionnement sans pour autant que le matériel serve souvent. En plus de cette problématique financière, les structures ne disposent pas forcément de lieux de stockage qui permettent d'entreposer du matériel parfois lourd et encombrant.

Ce matériel peut aussi faire l'objet de prêt ou de location à des tarifs préférentiels pour les collectivités avec lesquelles nous travaillons.

Chaque directeur de structure a donc accès à ces ressources à partir du moment où il en fait la demande et que le matériel est disponible.

Un grand nombre de matériels à disposition

- *Matériels vidéo et son* : caméscopes, appareils photos numériques, sonorisation portable, micros, vidéoprojecteurs, écrans.
- *Sono extérieure*
- *Matériels sportifs* : kit de hockey, paires de Roller, trottinettes, petits vélos, kit cirque, kit de mini-golf, kit de course d'orientation
- *Matériel de manifestation* : barnums, tables, chaises
- *Jeux de kermesse* : panel de jeux picards, jeux en bois
- *Matériel de camping* : tentes semi-lourdes (18 couchages), lits de camp, cantine complète, bâches, lampes, etc.
- *Structures gonflables géantes (7)*



De surcroit, le fonctionnement de la régie est aussi étendu à l'achat en gros de matériels pour l'ensemble des structures, ce qui permet d'établir avec les fournisseurs des tarifs d'achats très concurrentiels au regard du nombre de structures de l'ILEP

Un régisseur est chargé de gérer, d'entretenir, d'effectuer les commandes et transports des matériels en lien avec les structures. L'association dispose d'un camion équipé pour répondre à toutes les demandes des structures.